

Acte n°2026-11

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 23 octobre 2026,
sous la présidence de Madame Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-3 et L719-10 ;
- Vu** la loi 2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique ;
- Vu** le code général de la fonction publique ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés, notamment ses article 18 et 37 ;
- Vu** la délibération n°2025-09 portant élection de Mme Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN en qualité de Présidente de l'Université ;
- Vu** La délibération n°2024-11 du Conseil d'administration du 15 mars 2024 portant adoption du plan égalité 2024-2026 ;
- Vu** la présentation du rapport annuel d'exécution du plan égalité faite en Comité social d'administration du 17 septembre 2026 ;

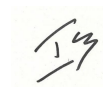
Prend l'acte suivant :

Objet : Présentation du rapport annuel d'exécution du plan égalité

Les membres du Conseil d'administration ont pris connaissance du rapport annuel d'exécution du plan égalité, conformément au document joint.

Fait à Lyon,

Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN
PRÉSIDENTE



Le 28 octobre 2026
UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

Le présent acte sera publié sur le site internet de l'Université au plus tard le 30 octobre 2026.

Date de transmission à la Rectrice, chancelière des universités : au plus tard le 30 octobre 2026.

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM)

Campus Berges du Rhône

16 Quai Claude Bernard – F69365 Lyon Cedex 07

dajim@univ-lyon2.fr – www.univ-lyon2.fr